**Université Abou Bekr Belkaid**

**Faculté de Technologie**

**Département d’Architecture Mme Boulahya .Chahrazed**

**Cours du Module instruments et outils d’aménagement et d’urbanisme en Algérie.**

**2. le SEPT ex SRAT  schémas régionaux d’aménagement du territoire:**

La stratégie nationale d’aménagement du territoire en Algérie estune démarche basée sur la participation des citoyens et la concertation entre les différents acteurs institutionnels, privés et associatifs à tous les niveaux.

1. **Les régions programme du SRAT :**

Sont à l’échelle des régions au nombre de 9 en Algérie. Le SRAT précise, en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque Région-Programme.

**Il peut recommander** la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification urbaine ou environnementale, pour tout espace relevant des dispositions et procédures particulières.

1. Région nord Ouest (Oran - Tlemcen - Sidi Bel Abbes - Aïn Temouchent - Mostaganem - Mascara - Relizane).
2. Région Nord Centre (Alger - Tipaza - Boumerdès - Blida - Tizi Ouzou - Bouira - Médéa - Ain Defla - - Bejaia).
3. Région Nord Est (Constantine - Mila - Jijel - Annaba - Skikda - El Taraf).
4. Région. Hauts Plateaux Ouest (Tiaret – Saida - Tissemsilt - Naama)
5. Région. Hauts Plateaux Est (Bordj Bou Arreridj – Sétif – Batna - Oum El Bouaghi - Khenchela - Tébessa)
6. Région. Hauts Plateaux Centre (M’sila - Djelfa - Laghouat)
7. Région Sud Est.
8. Région Sud Ouest.
9. Région Grand Sud.
10. **OBJECTIFS DES SRAT :**

Le SRAT établit pour la Région-Programme d'aménagement et de développement durable :

* les atouts, vocations principales et vulnérabilités pour chaque espace.
* l'organisation d'agglomération, la solidarité et l'intégration des populations, la répartition des activités et des services et la maîtrise de la gestion de l’espace.
* la localisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national.
* la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources et notamment de l’eau.
* la promotion des activités agricoles et la revitalisation des espaces ruraux avec leur diversité et en assurant l'amélioration du cadre de vie des populations qui y vivent en fonction des activités économiques diversifiées, notamment non agricoles .
* la revitalisation des espaces menacés.
* les projets économiques porteurs d'industrialisation et d'emplois.
* L’organisation de l'armature urbaine.
* les actions spécifiques des espaces fragiles.
* la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et archéologique, à travers la promotion du pôle de développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles.
* Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers d’une part le parachèvement des instruments d'aménagement du territoire en cours et d’autre part par le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et par la formation des ressources humaines nécessaires à l’encadrement et à la conduite et la maîtrise des projets de développement et à l’amélioration des performances en ingénierie territoriale.